

La défense des CIO ? Parlons-en !



Dans la dernière quinzaine, à l'appel du SNES, nos collègues de Lyon et d'Orléans-Tours étaient mobilisés pour empêcher la mise en œuvre des projets rectoraux visant la fermeture de quatre CIO dans le département du Rhône et de trois CIO dans celui du Loir-et-Cher.

9 Décembre 2013

Dans l'académie de Rennes, autre région expérimentale pour le SPRO, ce sont les conseils généraux des Côtes d'Armor et du Morbihan, qui viennent d'annoncer leur intention de se désengager.

Dans toutes les académies, ce sont des redéploiements de postes, la redéfinition des secteurs des CIO et l'établissement des cartes « cibles » qui sont à l'ordre du jour. Il est clair que particulièrement dans les régions expérimentales, les CG vont annoncer des désengagements qui vont mettre très rapidement de nombreux CIO en difficulté.

Sommaire :

- *Mobilisations pour les CIO*
- *2ème avis*
- *Actions*

Plutôt qu'une fuite en avant, il faut analyser les moyens de sortir de cette crise à la lumière des améliorations qu'ils apporteraient aux élèves, aux équipes et aux personnels. Le réseau des CIO a sa raison d'être dans l'Education nationale, en particulier parce qu'il reçoit les EANA, les décrocheurs et les décrochés et également les jeunes à la recherche d'une formation récurrente. Il n'est pas admissible de devoir fermer un réseau existant et reconnu, celui des CIO, pour en installer un autre dont le caractère public sera à géométrie variable selon les partenaires retenus par les Régions dans le SPRO. Nous avons des arguments pour convaincre les élus et les parents et imposer d'autres choix !

Mobilisation dans les académies

A Lyon, grâce aux actions menées, toutes les municipalités concernées se sont prononcées pour un maintien des quatre CIO sur leur territoire et même, pour trois d'entre elles (Rillieux-la-Pape, Décines et Meyzieu) pour assurer le financement de ces CIO. Le 4 Décembre, lors du CTA qui devait examiner ces fermetures, le projet du rectorat a été repoussé à l'unanimité obligeant la Rectrice à convoquer un autre CTA ! Nos collègues étaient nombreux devant le rectorat avec des parents et des enseignants et seront de nouveau au rendez-vous ! Il s'agit d'une première victoire qui doit nous encourager à poursuivre, en refusant la théorie du caractère inéluctable de la fin du service public d'orientation de l'Education nationale.

http://www.lyon.snes.edu/Petitions/index.phppetition=4&pour_voir=oui&lettre=10

Mobilisations dans les académies

Dans l'académie d'Orléans-Tours, à l'appel de l'inter-syndicale FSU, CGT Educ'action, Sud éducation, FO et Unsa, un rassemblement a réuni 70 collègues à Romorantin pour protester contre l'annonce de ne laisser qu'un seul CIO sur le département 41 et de fermer les CIO de Romorantin et de Vendôme. (<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N45486>).



Contrairement à ce que certains essaient de faire croire, les fermetures de CIO correspondent bien à des choix politiques et non uniquement budgétaires. C'est d'ailleurs ce qui a été répondu à la délégation d'Orléans-Tours par le sous-préfet : « Désormais votre interlocuteur sera la Région, car elle va recevoir de nouvelles compétences économiques dont l'orientation ». De nouvelles mobilisations sont prévues notamment lors des réunions organisées par la région pour la mise en place du SPRO.

2ème avis aux apprentis sorciers !

Encore une fois le scénario du SPO sauveur des CIO nous est resservi.

Mais les déclarations d'intention doivent être examinées à la lumière des faits et des textes réglementaires existants.

L'inscription dans le SPRO n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales de la profession. Elle s'impose aujourd'hui de manière autoritaire dans les régions « expérimentales », sur la base d'un texte signé entre l'ARF et quatre Ministères, anticipant sur des projets de loi qui ne sont toujours pas adoptés.

Comment justifier une telle précipitation et un tel manque de démocratie ?

Le texte adressé aux Préfets et fixant les conditions de cette « expérimentation » est désormais présenté dans les Régions comme une « préfiguration du SPRO !

Comment être d'accord avec une « expérimentation » prescrite mais dont on sait, avant même sa mise en œuvre, qu'elle sera généralisée ?

L'inscription dans le SPRO, c'est aussi l'acceptation d'une définition régionale de « missions, services, actions » auxquels les partenaires du SPRO seront engagés.

Comment prétendre que ces dispositions n'auront aucune conséquence sur les missions des personnels et leurs conditions d'exercice ?

Enfin la demande de création d'établissements publics administratifs est encore plus inquiétante. Le SNES a étudié la question d'un point de vue juridique <http://www.snes.edu/Les-CIO-transformes-en-EPA.html>

Il en ressort que les revendications de maintien des CIO en tant que services publics de l'Education nationale, dirigés par un DCIO, sont antinomiques avec la création d'un EPA.

En effet, cette mesure aurait pour effet immédiat de sortir les CIO des structures actuelles de l'EN pour les rattacher à un établissement public administratif départemental ou régional en marge de l'Education nationale On peut douter en effet que la création de 560 EPA soit envisagée !. Des sites pourraient perdurer et même peut-être, - conserver l'appellation de CIO, mais leurs missions seraient fixées par le Conseil d'Administration de l'EPA. Le contrôle de l'autorité de l'état ou de la région ou d'un ensemble de collectivités publiques, selon le type d'EPA choisi, ne porte en effet que sur le respect de l'intérêt général.

En outre la création de ce type d'établissement n'empêcherait nullement une affectation des personnels dans l'EPA, et non dans un CIO et leur rattachement aux établissements scolaires, dès lors que la direction de l'EPA déciderait de ne pas conserver plusieurs sites dans le département ou la région. Le devenir des directeurs n'est **donc dans** ce cadre pas davantage assuré.

Le Conseil d'Administration de ce type de structure ne prévoit pas obligatoirement que les élus des personnels y soient représentés mais par contre, permet l'entrée de collectivités territoriales et autres partenaires. Même si les personnels gardent leur statut de fonctionnaires, le respect des droits statutaires et leur contrôle par les commissaires paritaires ne seraient plus garantis.

Est-ce vraiment la solution pour « sauver les CIO » ou est-ce la préfiguration d'une décentralisation déguisée ?

Action !

L'intersyndicale SNES, CGT éduc'action et Sud Education a interpellé le Ministre lors du CSE du 6 décembre sur l'avenir des CIO.

Elle appelle les collègues à se réunir avant les vacances et à débattre d'une initiative nationale en Janvier pour la défense des CIO et du métier.

